

VITESSE



REGLEMENT PARTICULIER 2025 MOTO 25 POWER



MOTO-CLUB: KDM (C2568)
E-MAIL: frederic.chartier8@wanadoo.fr
TÉLÉPHONE: 06.85.70.44.85
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Mr Chartier Frederic

N° D'ÉPREUVE FFM: 655
DATE: 21 et 22 juin 2025
LIEU: val d'argenton

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **LECOMTE ERIC** Licence : **039453**
Président du Jury ou Arbitre* ----- **COSTA NICOLAS** Licence : **278851**
Membre du Jury ----- **BARANGER LAURENT** Licence : **171462**
Membre du Jury ----- **MORIN STEPHANIE** Licence : **250688**
Commissaire technique responsable ----- **PREDOUR STEPHANE** Licence : **391890**
Responsable du chronométrage ----- **SEUGNET PATRICK** Licence : **276503**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire :
casque homologué aux normes FIM, combinaison de cuir 1 ou 2 pièces, gants en cuir, protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour les 2T et 300 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... DR PUJOS PIERRE
Nombre de secouristes 4
Hôpital le plus proche HOPITAL NORD DES DEUX SEVRES

Nombre d'ambulance(s) 1
Temps de trajet (en min) 30

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site CIRCUIT DU VAL D'ARGENTON
Adresse LA FOLIE 79150 BREUIL SOUS ARGENTON

Caractéristiques :
Longueur du circuit 1280 M
Largeur minimum de la piste 8

CAPACITÉ ENDURANCE :
Pendant les essais : 55.
En manche : 46.

Nombre d'OCP* 14
**Officiels Commissaires de Piste*

-  • **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
• En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 07/04/2025

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 07/04/2025

**VISA DE LA FFM**

DATE: 28/04/2025

NUMÉRO: 25/0449

